

Pour ceux qui se poseraient la question de la validité d'un sacrement :

La spiritualité du prêtre consiste principalement en une profonde relation d'amitié avec le Christ qui l'appelle à venir auprès de lui (cf. Mc 3, 13). Le Christ prévaut toujours sur l'homme. Dans la vie du prêtre, Jésus aura toujours la prééminence sur tout. Chaque prêtre agit dans un contexte historique particulier avec ses défis et exigences. Pour cette raison, la garantie de la fécondité du ministère trouve ses racines dans le Christ et non en l'homme. Tout acte du Prêtre, quel que soit l'homme repose sur le primat de la grâce du Christ et donc de Dieu. Tout acte sacramental et tous sacrements restent donc valables quel que soit la qualité humaine du Prêtre.

Le sacerdoce ne naît pas de l'histoire, mais de la volonté immuable du Seigneur. Cependant, il affronte les circonstances historiques et – bien que restant toujours identique – il s'exprime aussi, dans les choix concrets, à travers une évaluation évangélique des "signes des temps". Aussi, les prêtres ont le devoir d'interpréter ces "signes" à la lumière de la foi et de les soumettre à un discernement prudent. En aucun cas ils ne pourront les ignorer, surtout s'ils veulent orienter leur vie de manière efficace et pertinente afin que leur service et leur témoignage soient toujours plus féconds pour le Royaume de Dieu.

Le Père Pierre et le Père Antoine sont deux prêtres qui ont été appelés à vivre avec profondeur leur ministère, comme des témoins de l'espérance et de la transcendance, compte tenu des exigences d'ordre non seulement pastoral mais aussi social et culturel auxquelles ils doivent faire face, celles-ci étant chaque fois plus profondes, nombreuses et délicates.

Nous avons totalement confiance en leur intégrité et leur dévouement.

Frédéric Bourgogne.

Naturopathe.